

<p>Convocation : 29/09/16 Affichage : 29/09/16 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 9 Ont pris part aux délibérations : 5</p>	<p>L'an deux mil seize, le cinq du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.</p> <p>Présents : Mme Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD et Aurélien DELBOULLE.</p> <p>Absents excusés : Mmes Hélène HOURLIER et Florence CAILLET. MM Jean-François POITOU et Hervé MARAIS.</p> <p>Mme Hélène HOURLIER a donné procuration à M. Aurélien DELBOULLE.</p> <p>M. Jean-François POITOU a donné procuration à M. Dominique POMMAT. M. Alexandre PASCAL-GIROUD été nommé secrétaire de séance.</p>
---	--

1. Ouverture d'un poste non permanent d'adjoint d'animation principal (TAP).

Ce poste, ouvert en juin 2015, pour permettre la mise en place des TAP et pour assister l'enseignante, est renouvelé pour une durée d'un an dans les mêmes conditions pour cette année scolaire.

2. Modification des statuts Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Leysse.

A la demande de la CAF (afin de bénéficier de son financement), le conseil syndical du SICSAL a modifié ses statuts afin de préciser les champs de compétence, notamment dans le domaine de l'animation enfance et jeunesse. Le Conseil Municipal a validé cette modification.

3. Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement.

Afin de simplifier (dossier unique) et d'améliorer les attributions de logements sociaux, Chambéry Métropole a mis en place un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement. Le Conseil Municipal a validé le plan, sous réserve que la commune conserve, au côté des bailleurs sociaux, une voix prépondérante dans l'attribution des logements sur son territoire.

4. Décisions Modificatifs du budget.

La loi de finance 2010 a modifié le régime de taxes d'urbanisme (remplacement de la TLE, TDENS par la TA). Dans le cadre des dégrèvements de ces taxes, cette période de transition a amené l'Etat à rembourser par anticipation les redevables des paiements indus. Aujourd'hui l'Etat demande aux communes de leur reverser le trop-perçu. Conséquence : 2950 € de dépenses non provisionnées.

Par ailleurs, l'Etat a instauré un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse des dotations, (le FPIC pour les initiés), à l'échelle du territoire de Chambéry Métropole pour ce qui est de LA THUILE. Conséquence : 2514€ (prévu 2000) soit 514€ non prévu. Ces dépenses non prévues sont compensées par la taxe des droits de mutation (calculé sur les cessions immobilières N-1 à l'échelle du département) encaissée par la commune et sous estimée au budget. Modifications approuvées.

5. Servitude de passage projet OPAC.

La parcelle E64 a été cédée à l'euro symbolique au bénéfice de l'OPAC DE LA SAVOIE en vue de la réalisation de quatre logements locatifs sociaux. Afin de maintenir la desserte des parcelles mitoyennes, une servitude de passage piétons et véhicules légers est demandée par les propriétaires. Le conseil municipal approuve la constitution de la servitude (avis conforme de l'OPAC).

6. Cession d'une parcelle communale.

Afin d'homogénéiser le parcellaire d'un administré, le Conseil Municipal a validé la cession de la parcelle C 208 – Les Barriers - par délibération le 11 juillet 2016 au prix estimé par la SAFER. Monsieur le Maire constatant l'imprécision de l'estimation, a souhaité une nouvelle décision du conseil qui valide un tarif de 0.40€ le m² (pré de fauche).

7. Demande de subvention Région en faveur de la ruralité.

Dans le cadre de l'installation d'un terrain multisports, le Conseil Municipal sollicitait une subvention auprès du département le 13 mai 2016 (45% espérés). La Régional vient d'ouvrir un fonds permettant de supporter ce projet, par conséquent, le conseil sollicite une nouvelle subvention (35%, en sus, espérés). L'acquisition de 3 bancs ainsi que la pose de bordures de protection du drainage sont ajoutés au projet initial.

8. Subvention à l'association Mamamouki (nouvelle halte-garderie Curienne).

Après la fermeture de la halte-garderie ABRACADABRA, une nouvelle structure de type "Maison d'Assistance Maternelle" (MAM) vient de s'installer dans l'ancienne poste de Curienne. Afin d'aider son démarrage (déjà 7 enfants inscrits, 11 au 1^{er} janvier pour 15 places), le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'aide exceptionnelle au démarrage de 2 366€.

9. Questions diverses (régime Indemnitaire...).

Information faite par Monsieur le Maire sur les changements 2016 concernant les agents titulaires (avancement grade, transfert prime/point d'indice) et de l'augmentation de salaire d'un agent contractuel. La commune reste à moins de 38% de masse salariale.

Madame la secrétaire de mairie explique que le régime indemnitaire des fonctionnaires et des agents sous contrat de droit public sera réformé au 1^{er} janvier 2017 (nota : les textes d'application de la filière technique ne sont pas publiés). Toutes les primes actuelles (hors régime d'astreinte) seront remplacées par une prime unique nommée : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Une part variable du salaire (CIA), en lien avec l'entretien annuel, pourrait également être mise en place. L'avis du conseil sera sollicité après avis du comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique.

Noëlle DOMENECH explique que la mise en place du nouveau schéma transport est plutôt positive, vu de l'agglomération. Vu de la commune, Mathieu CARIN apporte un bémol, il précise qu'aucune solution n'a été trouvée pour la desserte du collège Saint François. Il fait un point sur la pose des panneaux, des totems et sur les arrêts. Monsieur le Maire ajoute, que certes ce n'est pas parfait, mais les bus passent toujours dans les hameaux sur des voies communales (13 arrêts maintenus), a contrario de certaines communes pour lesquelles seuls les grands axes sont desservis.

Monsieur le Maire rappelle que le travail concernant le changement de l'éclairage public est enfin lancé et que le hameau Les Barriers (dans les semaines à venir) sera le premier équipé en lampes LED et d'une horloge astronomique (comme au Chef-Lieu).

Mathieu CARIN tient à couper court à une rumeur concernant la création de places de parking à Entrenant. Il souligne que ces places ne sont pas liées à son projet de construction dans ce même hameau. Alexandre PASCAL-GIROUD précise que ce parking avait fait l'objet d'un projet lors du précédent mandat et que la demande actuelle émane d'habitants du hameau rencontrant un problème récurrent de place ; cet espace permettra également de pousser la neige durant la période hivernale. Monsieur le Maire précise qu'un projet plus étendu, sur des parcelles communales comme à La Scie, Monthoux,... permettra de faire d'autres places, dans d'autres hameaux, pour désengorger les cœurs de village à forte densité et également à usage d'aire de covoiturage.

10. Questions du public.

Question récurrente concernant les échanges du marais de Nécuidet : pourquoi n'est-ce toujours pas signé ? Réponse de Monsieur le Maire : une indivision bloque le dossier. La famille concernée s'est engagée à faire le nécessaire dès la fin des vendanges.

Une création de cunette est demandée dans le hameau de Nécuidet. Alexandre PASCAL-GIROUD répond que ces travaux sont prévus très prochainement.

La création de douches dans une des deux salles annexes de l'église est-elle engagée ? Monsieur le Maire répond qu'une convention a été signée avec le Diocèse autorisant ces travaux moyennant le maintien d'un accès sécurisé aux lieux de culte. Il rappelle que la salle comporte déjà un lavabo et un sanitaire et que les matériaux et les travaux seront réalisés à 50/50 commune/les cabanes d'en Haut. Pour les frais liés au chauffage et à l'eau : consommation à charge des cabanes d'en Haut et abonnements - inchangés - à charge de la commune. Les travaux n'ont pas commencés. L'objectif est d'installer un vestiaire pour notre employé municipal, qui en est toujours dépourvu et de continuer à accompagner le développement touristique de notre commune (douches).

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 11 octobre 2016.

Le Maire
Dominique POMMAT

